

N°CC/46/1.4/2022-7

DECISION COMMUNAUTAIRE

« Abonnement au système de géolocalisation des véhicules de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat - Signature de l'offre de la Société SIMPLICITI »

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2021-178

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DE/44/5.4/06.07.2020-17 du 06 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat" délègue au Président, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un Abonnement au Système de Géolocalisation des Véhicules de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat ;

Considérant le nouveau devis n° DES220055/1 de la société SIMPLICITI ;

DECIDE

Article 1^{er} : - de signer ledit devis avec la Société SIMPLICITI - **90 Rue de la Saugue – Ecoparc - 34130 ST AUNES.**

Abonnement à la Plateforme de consultation : Abonnement à la solution logicielle hébergée online pour un montant total de 22,50 € HT par mois par véhicule pour 16 véhicules, soient un montant de **360 € HT par mois.**

Article 2 : La prestation débutera le 1^{er} février 2022. **Ce contrat prendra fin le 09/07/2023.**

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits à l'article **6156** du budget de la Communauté d'Agglomération " Les Sorgues du Comtat".

Monteux, le 07 janvier 2022

Le Président,



Acte exécutoire
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :
Envoyé le : 11 janvier 2022
Affiché le : 11 janvier 2022

Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat



Numéro	Date	Code client
<i>DES220055/1</i>	07/01/2022	CSORGUESCOMTA

Com. Cnes Les Sorgues du Comtat

340 boulevard d'Avignon
BP 75
84170 MONTEUX
FRANCE

Commercial : Daniel WISNIEWSKI

Réf. devis :

ABOS		Montants affichés en : Euro		
Références	Désignation	Quantité	P.U Net	Mnt HT
ABONMIX	Abonnement ASP et M2M pour les BOM Abonnement mensuel 16 véhicules équipés - immatriculations à préciser Calage sur le contrat établi en juin 2021, soit un engagement de 48 mois jusqu'en juin 2025.	16,00	22,50	360,00

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	Net à payer
360,00	20 %	72,00	432,00	432,00 EUR

Mode règlement : VIREMENT Paiement à : 30 jours

Le client déclare avoir pris connaissance des CGV disponibles sur le site internet de SIMPLICITI, en cliquant <https://simpliciti.fr/conditions-generales-de-vente>, et les accepter comme partie au contrat
Durée de validité du devis : 30 jours

RIB : BNPPARB LANGUEDOC ROUS (02478)

Banque
30004

Agence
02478

Numéro de compte
00011068160

Clé
13

Siège social :

Ecoparc
90, rue de la Saugue - 34130 St Aunès
Tél : 04.67.27.05.69 - Fax : 04.67.27.10.39

contact@simpliciti.fr - www.simpliciti.fr

S.A.S Simpliciti au capital de 300 000 Euros - Siret 499 446 557 000 47 - R.C.S Montpellier 2007 81886 - TVA FR83 499 446 557